

PARTICULIERS

**ADDENDUM
A PARTIR DU 29/04/2026**

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur à partir du 29/04/2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026.



**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



MORBIHAN



Offres groupées de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cotisation à une offre groupée de services

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) dont cotisations d'assurance*	3 €/mois 1 €/mois	5 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
26-30 ans (inclus) dont cotisations d'assurance*	6 €/mois 1 €/mois	9 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
> 30 ans dont cotisations d'assurance*	10 €/mois 1 €/mois	16 €/mois 4,50 €/mois	34 €/mois 4,50 €/mois

*Les cotisations d'assurance comprennent :

- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus

- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Tenue de compte	✓	✓	✓
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✓	✓	✓
E-relevé mensuel	✓	✓	✓

Moyens et opérations de paiement

	MasterCard Standard ou VISA Classic	Gold MasterCard ou VISA Premier	World Elite MasterCard ou VISA Infinite
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)			
Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	inclus	inclus	inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✓	✓	✓
Frais de fabrication de la carte perdue ou volée	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement non SEPA (Hors frais de la banque étrangère)	Non inclus	10/an	Illimité
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	✓	✓	✓
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (sauf gratuité imposée par la loi)	✓	✓	✓
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	✓	✓	✓
Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	✓	✓	✓
Frais d'émission d'un chèque de banque	1 gratuit/an	3 gratuits/an	Illimité

Cotisation à une offre groupée de services (suite)

	OFFRE ESSENTIEL	OFFRE PREMIUM	OFFRE PRESTIGE
Retrait d'espèces par carte (1)			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Morbihan	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement**	Non inclus	10/an	Illimité
Paievements par carte (1)			
En euro dans un pays de l'EEE	✓	✓	✓
En devises dans ou hors pays de l'EEE (2)	Non inclus	10/an	Illimité

**Gratuité des frais de paiements et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont compris dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces et paiement par carte en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Commission d'intervention :

Commission d'intervention	1/an	3/an	Illimité
Commission d'intervention			

Assurance de la Banque au Quotidien (3)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PRESTIGE
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	✓	✓

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service "Les experts de Merci pour l'info"	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	Illimité	Illimité	Illimité

Accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Mon Kiosque Presse : accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'Info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)
Accès aux versions numériques			

Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go
Mon Sécuricoffre +			

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de service à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4) – Vision option virements externes

GRATUIT

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à autorisation systématique). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**

GRATUIT

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Païement par carte (1)

En euro (2) dans un pays de l'EEE

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

en option :
1€/mois

Païement en euros (2) dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

inclus avec la
cotisation carte

Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros (2) ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

1€/retrait
à partir du 4ème
retrait/mois

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus (3)

1€/mois



Vos cartes de paiement

Cartes

◆ Cotisation carte)))

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Débit immédiat

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale et à autorisation systématique)
• MasterCard EKO

36 €/an

Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique)

24 €/an

Cartes en arrêt de commercialisation au 29/04/2026

MasterCard EKO BY CA

40 €/an

◆ Offre EKO by CA (Offre réservée aux particuliers majeurs)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

2 €/mois

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte « MasterCard eko by CA »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées, comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier

Retrait d'espèces par carte (1)

En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

En euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an (2)

En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Tous les produits, services et opérations non listés précédemment sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO by CA sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer module Budget Protégé associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO by CA. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Le compte EKO by CA doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. L'offre EKO by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert. Les clients EKO by CA ne sont pas facturés des frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO by CA est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € par chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € par chèque

Références Addendum

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre

(2) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230)

(3) Conformément à la loi, votre Caisse régionale du Morbihan vous remboursera toute opération non autorisée débitée frauduleusement sur votre compte, sauf agissement frauduleux ou démonstration d'une négligence grave de votre part. L'assurance SécuriCompte ne se substitue pas aux obligations légales de la banque mais offre une protection décrite dans la Notice d'Informations.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

CRÉDIT AGRICOLE DU MORBIHAN, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9 - 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'Orias sous le n° 07022976 (www.orias.fr) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 Paris. Téléphone : 02.97.01.77.77 et site internet : www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

Agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : <https://acpr.banque-france.fr/> contrôlé par Crédit Agricole SA : 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex et par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 72082 Paris Cedex 2.

Identifiant unique CITEO : FR234397_01JKUP

Le Crédit Agricole du Morbihan propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica et Camca. Les éléments garantis et conditions sont indiqués au contrat.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré - 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

20/03/2026 - Addendum MBO V8, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.



Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

